

Des traces de 365 pesticides différents dans les fruits et légumes d'Europe

Agence : AFP Fil : ECF Dossier : sante
Dépêche reçue à 12/07/10 17:24:00

Des traces de 365 pesticides différents dans les fruits et légumes d'Europe

PARIS, 12 juil 2010 (AFP) - Des résidus de 365 pesticides différents ont été identifiés dans les fruits et légumes consommés en Europe, dont 76 dans les céréales, selon une étude de l'agence européenne pour la sécurité alimentaire (EFSA) communiquée lundi.

Toutefois, d'après cette étude effectuée selon les nouvelles normes entrées en vigueur mi-2008, seuls 3,5% des échantillons présentaient des traces de pesticides dépassant les limites maximales en résidus (LMR) autorisées.

"Le rapport montre que 96,5% des échantillons analysés sont conformes aux MRL de pesticides autorisés au sein de l'UE", note l'EFSA dans un communiqué accompagnant l'étude.

Il s'appuie sur plus de 11.000 échantillons de neuf productions différentes (oranges, mandarines, poires, pommes de terre, carottes, concombres, épinards, haricots sans cosse et riz) analysés en 2008 dans les 27 Etats membres (plus l'Islande et la Norvège).

L'agence relève également que la présence de pesticides est supérieure dans les denrées importées de pays situés hors Union européenne (7,6%) que dans les échantillons produits au sein de l'UE (2,4%).

Les dépassements des limites autorisées ont surtout concerné les échantillons d'épinards (6,2%), d'oranges (3%), de riz, de concombres, de mandarines, de carottes et de poires.

Concernant les aliments pour bébé (2.062 échantillons), 76 présentaient des résidus de pesticide dont 4 seulement excédant les normes maximales recommandées.

Au total, 862 substances ont été recherchées dans les 11.610 échantillons prélevés au hasard "et sans suspicion particulière", précise l'agence.

Cependant, ajoute-t-elle, les résultats de ce rapport ne peuvent être comparés à ceux de 2007 (publiés l'an dernier), les normes européennes en matière de résidus chimiques dans les aliments ayant été révisées à partir du 1er septembre 2008 afin de les harmoniser entre les Etats.

Auparavant, chaque pays fixait ses propres normes.

Les ONG avaient alors jugé que ces nouveaux seuils risquaient surtout d'entraîner une augmentation "spectaculaire" des limites autorisées dans certains pays: en Autriche par exemple, 65% des pesticides utilisés voyaient leur taux maximal augmenter, pour certains jusqu'à 1.000 fois, alors que seuls 4% devaient les voir réduits.